

# Procès-Verbal

## de la réunion du 1<sup>er</sup> septembre 2016

Le vingt-cinq août deux mille seize, une convocation est adressée individuellement à chaque Conseiller municipal pour une réunion prévue le **premier septembre deux mille seize**, à vingt heures trente minutes, salle de la Mairie.



### ORDRE DU JOUR

- Rue des 3 vallées – Dévolution du marché de travaux
- Rue des 3 vallées – avenant au contrat de maîtrise d'œuvre
- Eaux de Vienne – SIVEER – approbation des statuts et adhésion de la commune de BASSES
- Proposition SOREGIES – Etude de fiabilisation des lignes électriques au hameau du Châtaignier
- Convention SOREGIES relative à l'éclairage du terrain de sport
- Aménagement de la mairie - Avenant au marché de travaux de peinture – dépose du SAS d'entrée
- Aménagement de la mairie – devis tablette PMR à l'agence postale communale
- Huisserie de la cuisine de la salle des fêtes
- Acquisition de matériels (informatiques et autres)
- Contrat Sentri\*Tech (SUBLIMM) pour le traitement des termites
- Personnel communal – formation 1<sup>er</sup> secours
- Plan Local d'Urbanisme de Lavausseau – avis sur projet
- Réserves incendie – Devis pour branchements au réseau d'eau
- Questions diverses



**L'an deux mille seize, le premier septembre**, à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni salle de la Mairie, sous la présidence de M. Claude LITT, Maire, assisté de M. Thierry BILLEROT, secrétaire de mairie.

**Étaient présents** : LITT Claude, ROY Estelle, TERRIÈRE Eric (à partir de la délibération n°2016.09.01 - 078),

BELLINI Bruno, DUPUIS Fabrice, LE REST Marie-Gwenaëlle, MARCHOUX Eric, MARTIN Cécile, QUINTARD Dominique, TEIXEIRA RIBARDIÈRE Claudine,

**Étaient absents représentés** : DAUNIZEAU Bénédicte (BELLINI Bruno), DEBENEST OLIVIER Fabienne (LITT Claude), DURIVALT David (TEIXEIRA RIBARDIÈRE Claudine),

**Étaient absents excusés** : BRAULT Olivier, MACOUIN Bernard.

M. Fabrice DUPUIS a été élu Secrétaire de séance.

### Adoption du procès-verbal de la réunion du 4 juillet 2016

Le Président soumet aux membres présents à la réunion du 4 juillet 2016, le procès-verbal s'y rattachant.

Celui-ci est adopté à l'unanimité des membres présents.

## Adoption du procès-verbal de la réunion du 9 août 2016

Le Président soumet aux membres présents à la réunion du 9 août 2016, le procès-verbal s'y rattachant.

Celui-ci est adopté à l'unanimité des membres présents.

### **N° 2016.09.01 - 074 – Sécurisation et accessibilité de la rue des 3 Vallées Dévolution du marché de travaux**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal la consultation faite par avis d'appel public à la concurrence dans le cadre du MAPA relatif aux travaux de sécurisation et de mise en accessibilité des accès routiers et piétonniers – rue des 3 Vallées.

L'ouverture des plis a été réalisée en commission d'appels d'offres le 23 août 2016. Un rapport d'analyse des offres a été réalisé par le Groupe Etude SITEA Conseil et présenté à la commission d'appel d'offres le 1<sup>er</sup> septembre 2016.

Lot	Tranche ferme aménagement « du carrefour du chemin des tilleuls à l'écluse »	Tranche condition. 1 aménagement « de l'écluse au carrefour de la Gaud »	Tranche condition. 2 aménagement « de la cité du Champ de la Croix au carrefour du chemin des Tilleuls »	Montant total Tranche ferme + TC1 + TC2	Note sur 100 : 1 – valeur technique 60% 2 – montant offre 40%
<i>Estimation lot VRD</i>	<i>20 499.60 € TTC</i>	<i>31 765.20 € TTC</i>	<i>11 554.14 € TTC</i>	<i>63 818.94 € TTC</i>	
ALLEZ & Cie	16 199.22 € TTC	26 237.88 € TTC	9 379.28 € TTC	51 816.38 € TTC	97
COLAS	18 970.80 € TTC	32 181.60 € TTC	11 814.12 € TTC	62 966.52 € TTC	97
SA MRY	19 755.60 € TTC	31 191.60 € TTC	12 552.90 € TTC	63 500.10 € TTC	68
BELLIN	23 410.26 € TTC	40 503.06 € TTC	14 831.00 € TTC	78 744.32 € TTC	73
EUROVIA	26 502.12 € TTC	43 476.60 € TTC	18 135.97 € TTC	88 114.69 € TTC	87

Après étude de cette analyse, la commission d'appel d'offres propose de retenir l'entreprise ALLEZ & Cie de VOUNEUIL SOUS BIARD.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal :

- approuve et valide la programmation 2016 des travaux de sécurisation des voies routières et piétonnes du Bourg - rue des 3 Vallées (tranche ferme, tranche conditionnelle 1 et tranche conditionnelle 2),
- décide de retenir l'entreprise ALLEZ & Cie de VOUNEUIL SOUS BIARD pour l'ensemble des travaux référencés ci-dessus pour un montant global de 43 180.32 € HT, soit 51 816.38 € TTC,
- donne pouvoir au Maire de signer l'ensemble des pièces nécessaires à la passation du marché de travaux,
- demande l'imputation des dépenses en investissement à l'article 2151 de l'opération « Sécurisation du Bourg ».

### **N° 2016.09.01 - 075 – Sécurisation et accessibilité de la rue des 3 Vallées Avenant au contrat de maîtrise d'œuvre**

Comme indiqué lors de la séance de Conseil municipal du 4 juillet 2016, Monsieur le Maire rappelle que le maître d'œuvre retenu pour le projet de travaux de

sécurisation et de mise en accessibilité des accès routiers et piétonniers – rue des 3 Vallées - Groupe Etude Michel NICOLET est devenu depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2016 Groupe Etudes SIT&A CONSEIL. L'équipe de techniciens actuelle reste en poste.

Un avenant au contrat de maîtrise d'œuvre pour la rue des 3 Vallées est donc proposé pour valider cette modification :

### ***AVENANT DE TRANSFERT***

#### ***A – Identification du pouvoir adjudicateur***

*Commune de JAZENEUIL – 10 rue du Vieux Château – 86600 JAZENEUIL*

#### ***B – Identification du titulaire du marché public***

*GROUPE ETUDE MICHEL NICOLET – 140 avenue de Paris – 79000 NIORT –  
SIREN : 305 260 630*

#### ***C – Objet du marché public***

*Aménagement de sécurité – rue des 3 Vallées – JAZENEUIL*

*Montant initial du marché public :*

*Taux de TVA : 20.00 %*

*Montant HT : 4 985.00 €*

*Montant TTC : 5 982.00 €*

#### ***D – Objet de l'avenant***

*Modifications introduites par le présent avenant :*

*« Groupe Etude Michel Nicolet » est devenu depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2016 :*

*Groupe Etude SIT&A CONSEIL – 140 avenue de Paris – 79000 NIORT*

*Nouveau SIRET : 382 506 889 000 64*

*dont le siège est : SIT&A CONSEIL – 4 rue de la Palenne – Chagnolet –  
17139 DOMPIERRE SUR MER*

*SIRET : 382 506 889 000 56*

*Incidence financière de l'avenant :*

*Sans incidence*

#### ***E – Signature du titulaire du marché public***

*Philippe PACAUD – Gérant*

*NIORT le 26 juillet 2016*

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal :

- accepte la passation de l'avenant de transfert ci-dessus,
- donne pouvoir à Monsieur le Maire pour viser cet avenant de transfert au profit du Groupe Etude SIT&A CONSEIL.

**N° 2016.09.01 - 076 – Eaux de Vienne - SIVEER**

**Approbation de la modification des statuts**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 5211-5-1, L5711-1, L5211-17 et L5211-20 ;

*Vu l'arrêté interpréfectoral n°2013-D2/B1-018 du 5 février 2013 portant fusion des établissements publics de coopération intercommunale en vue de constituer un syndicat mixte à vocation départementale pour l'eau et l'assainissement sur la base du Syndicat Intercommunal Mixte d'Équipement Rural pour l'Eau et l'Assainissement du Département de la Vienne (SIVEER) ;*

*Vu l'arrêté interpréfectoral n° 2013-D2/B1-072 du 15 novembre 2013 modifiant l'arrêté interpréfectoral n°2013-D2/B1-018 du 5 février 2013 ;*

*Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République dite loi NOTRe ;*

Monsieur le Maire, rappelle que la collectivité est membre du syndicat mixte « Eaux de Vienne – Siveer » et informe le Conseil Municipal que par délibération en date du 30 juin 2016, le Comité Syndical d'Eaux de Vienne – Siveer a approuvé ses statuts.

Monsieur le Maire indique que le projet visant à modifier les statuts intègre essentiellement les objectifs et dispositions de la loi NOTRe et notamment l'application du mécanisme de représentation substitution pour la représentation au sein d'Eaux de Vienne – Siveer des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale.

Outre ces dispositions, les actuels statuts visés par l'arrêté interpréfectoral n°2015-D2-B1-025 du 19 août 2015 sont très peu modifiés.

Aussi, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur l'approbation des statuts du syndicat mixte « Eaux de Vienne – Siveer ».

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal, décide :

- d'approuver les statuts du syndicat mixte d'« Eaux de Vienne – Siveer »
- d'autoriser Monsieur le Maire à mettre en œuvre la procédure permettant à Madame la Préfète de prendre l'arrêté entérinant cette décision.

**N° 2016.09.01 - 077 – Eaux de Vienne - SIVEER**  
**Adhésion de la commune de BASSES**

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L5211-18 ;*

Monsieur le Maire, après avoir rappelé que la collectivité est membre d'« Eaux de Vienne – Siveer », informe le Conseil Municipal que par délibération en date du 30 juin 2016, le Comité Syndical d'« Eaux de Vienne – Siveer » a donné son accord pour l'adhésion de la commune de Basses au syndicat « Eaux de Vienne – Siveer ».

Aussi, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, il est demandé au Conseil municipal de se prononcer sur cette adhésion.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- d'accepter la demande d'adhésion de la commune de Basses au syndicat « Eaux de Vienne – Siveer » ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à mettre en œuvre la procédure permettant à Madame la Préfète de prendre l'arrêté entérinant cette décision.

Monsieur Eric TERRIÈRE entre dans la salle des délibérations.

**N° 2016.09.01 - 078 – Proposition SOREGIES**  
**Etude de fiabilisation des lignes électriques au hameau du Châtaignier**

Afin d'améliorer la qualité de distribution de l'électricité fournie, SRD Réseaux Distribution a décidé de lancer une étude de fiabilisation des lignes électriques basse tension au hameau du Châtaignier.

Cette étude donnera lieu à des travaux qui seront réalisés en souterrain (l'ensemble des fils sera supprimé) pour un montant estimé à 98 000 € HT et intégralement pris en charge par le FACE et le syndicat des Energies de la Vienne.

SOREGIES propose d'étudier un éventuel projet de la Commune pour la réalisation d'un éclairage public et son réseau en souterrain. De même, si la Commune le souhaite, France Télécom peut établir une étude pour l'enfouissement des réseaux de télécommunication. Dans le négatif, France Télécom devra reprendre son réseau sur ses propres poteaux.

Le Conseil municipal n'est pas actuellement favorable à l'installation d'un éclairage public dans les hameaux de la Commune, mais profitant de l'opportunité de la réalisation de cette étude au hameau du Châtaignier, demande à SOREGIES le chiffrage d'une installation souterraine d'attente d'un réseau d'éclairage public. De même, le Conseil municipal demande à France Télécom le chiffrage d'un éventuel enfouissement des réseaux de télécommunication.

**N° 2016.09.01 - 079 – Convention SOREGIES relative à l'éclairage du terrain de sport**

La Commune disposait jusqu'à présent d'une convention avec la SOREGIES avec option « sport 2 » qui proposait uniquement la gestion des dépannages de l'éclairage du terrain de sport.

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, ces prestations réalisées à titre transitoire cesseront de s'appliquer.

Une nouvelle convention comportant une offre de base et diverses options complémentaires est proposée aux communes avec les conditions tarifaires correspondantes.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de retenir à l'unanimité l'offre de base dont le montant correspondant à une intervention sur le 1<sup>er</sup> projecteur est de 213.14 € HT, et charge Monsieur le Maire de signer la convention relative à l'éclairage extérieur des espaces loisirs et sportifs.

**N° 2016.09.01 - 080 – Aménagement de la mairie  
Avenant et dépenses supplémentaires**

Monsieur le Maire rappelle les travaux d'aménagement intérieur de la mairie pour lequel des dépenses supplémentaires sont à prévoir :

**Avenant au marché de travaux de peinture de l'entreprise Sébastien FOURNIER**

- Plus-value sur revêtement de sol avec des dalles
  - Plus-value sur la toile magnétique pour affichage
- pour un montant total de 505.80 € TTC.

Le Conseil municipal entérine à l'unanimité cette dépense supplémentaire et demande l'imputation de la dépense en investissement, à l'article 21311 de l'opération « Bâtiments divers ».

**Dépose du sas d'entrée par l'entreprise NICE HOUSE**

- dépense sur la dépose du sas d'entrée pour un montant total de 831.86 € TTC.

Le Conseil municipal entérine à l'unanimité cette dépense supplémentaire et demande l'imputation de la dépense en investissement, à l'article 21311 de l'opération « Bâtiments divers ».

**Tablette du guichet de l'APC par l'entreprise ÉBÉNISTERIE CRÉATION**

- dépense sur la fabrication et la pose d'une tablette au guichet de l'Agence Postale Communale destinée aux personnes à mobilité réduite pour un montant total de 199.20 € TTC.

Le Conseil municipal entérine à l'unanimité cette dépense et demande l'imputation de la dépense en investissement, à l'article 2135 de l'opération « Bâtiments divers ».

**N° 2016.09.01 - 081 – Huisserie de la cuisine de la salle des fêtes**

Monsieur le Maire rappelle la décision prise par le Conseil municipal de confier à l'entreprise NICE HOUSE de JAZENEUIL le remplacement d'une huisserie de la cuisine de la salle des fêtes.

Une prescription a été faite depuis par l'architecte des bâtiments de France sur la couleur de la peinture (RAL) à appliquer sur cette huisserie (RAL 7030). Or, le devis initial de l'entreprise NICE HOUSE prévoyait de base une peinture blanche. Pour l'application d'une teinte spécifique, une plus-value de 287.96 € HT est à prévoir sur le devis initial de l'entreprise NICE HOUSE, ce qui porte le montant du nouveau devis à 1 787.74 € HT, soit 2 145.29 € TTC.

Cette modification remet en question la décision initiale du Conseil municipal où le choix de l'entreprise moins-disante avait été retenu.

Monsieur le Maire rappelle que le devis de l'entreprise GARRAT de JAZENEUIL était d'un montant de 1 630.00 € HT, soit 1 956.00 € TTC quel que soit le RAL souhaité.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal retient à la majorité des voix avec 8 voix pour (LITT Claude et procuration DEBENEST OLIVIER Fabienne, TERRIERE Eric, TEIXEIRA RIBARDIERE Claudine et procuration DURIVALT David, DUPUIS Fabrice, QUINTARD Dominique, MARCHOUX Eric) et 5 abstentions (ROY Estelle, BELLINI Bruno et procuration DAUNIZEAU Bénédicte, LE REST Marie-Gwenaëlle, MARTIN Cécile), le devis de l'entreprise GARRAT de JAZENEUIL pour un montant de 1 630.00 € HT, soit 1 956.00 € TTC, et demande l'imputation de la dépense en investissement à l'article 21318 de l'opération « Bâtiments divers ».

## N° 2016.09.01 - 082 – Acquisition de matériels informatiques

### Poste informatique mairie

Le poste informatique de l'accueil présente fréquemment des dysfonctionnements dus à son ancienneté et sa vétusté. Il est proposé de le remplacer par l'actuel poste serveur, et d'acquérir un nouveau poste serveur pour palier à ce remplacement.

Le Conseil municipal étudie une offre de préconisation technique de Vienne Services correspondant aux besoins du service de gestion. Les éléments suivants sont retenus :

Matériel	Montant HT
Micro-ordinateur assemblé CORE i5-4460 ASUS B85M-G Moyen Tour COOLER	585.00 €
Option disque dur SSD 120 GO	65.00 €
Option disque dur sata 500 GO 7200 16 MO Cache (sécurisation disque dur)	60.00 €
Ecran 24 " IIYAMA Prolite B2483HS-B1	150.00 €
Bureautique Microsoft Office Business 2016 version OEM (word 2016, Excel 2016, Outlook 2016, Power Point 2016)	205.00 €
<b>Sous-total (1)</b>	<b>1 065.00 €</b>
Installation poste serveur (forfait)	230.00 €
Installation poste accueil (forfait)	115.00 €
<b>Sous-total (2) sans TVA</b>	<b>345.00 €</b>
<b>total général HT</b>	<b>1 410.00 €</b>
TVA 20% sur sous-total (1)	213.00 €
<b>total général TTC</b>	<b>1 623.00 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide l'acquisition du matériel informatique ci-dessus auprès de Vienne Services pour un montant global de 1 623.00 € TTC et demande l'imputation de la dépense en investissement à l'article 2183 de l'opération « matériel divers ».

### Poste informatique bibliothèque

L'un des postes informatiques de la bibliothèque présente fréquemment des dysfonctionnements dus à son ancienneté et sa vétusté. Il est proposé de le remplacer par acquisition d'un nouveau poste. Madame ROY propose un devis de l'entreprise éco-solidaire La Boutique de POITIERS, spécialisée dans le reconditionnement de matériel informatique :

Matériel	Montant TTC
Unité centrale HP 6005 AMD ATHLON II RAM 4 Go DD 160	150.00 €
Extension garantie 2 ans	49.00 €
<b>total général TTC</b>	<b>199.00 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal retient le matériel informatique ci-dessus auprès de l'entreprise La Boutique pour un montant global de 199.00 € TTC et demande l'imputation de la dépense en investissement à l'article 2183 de l'opération « matériel divers ».

#### **N° 2016.09.01 - 083 – Acquisition de matériel**

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal décide l'acquisition de rampes pour permettre le chargement de matériel lourd dans le fourgon utilitaire auprès de l'entreprise LUS'AGRI de LUSIGNAN pour un montant de 90 € TTC et demande l'imputation de la dépense en investissement à l'article 2188 de l'opération « matériel divers ».

#### **N° 2016.09.01 - 084 – Contrat SUBLIMM pour le traitement des termites**

Monsieur le Maire précise que la commune de JAZENEUIL dispose d'un contrat avec la société SUBLIMM de BUXEROLLES pour le traitement des termites avec le procédé « Senti\*Tech depuis 2009 sur le site de l'ancienne décharge municipale des Roches. Une première période d'installation du dispositif de traitement curatif et de maintenance a eu lieu pendant 5 années. Elle est suivie depuis par une surveillance semestrielle pour détecter une éventuelle réapparition. Cette prestation est facturée annuellement aux alentours de 700 € TTC. A ce jour et depuis plusieurs années, aucune activité n'est présente sur ce site.

En conséquence, Monsieur le Maire propose de dénoncer le contrat avec la société SUBLIMM au terme de l'année en cours.

Il propose en contrepartie de faire l'acquisition d'un kit de traitement qui consiste à poursuivre en interne la surveillance du site.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- décide à la majorité des voix (8 voix pour, 5 abstentions : Estelle ROY, Bénédicte DAUNIZEAU, Dominique QUINTARD, Bruno BELLINI, Eric MARCHOUX) de dénoncer le contrat avec la société SUBLIMM au terme de l'année en cours,

- décide à la majorité des voix (10 voix pour, 3 abstentions : Estelle ROY, Dominique QUINTARD, Eric MARCHOUX) l'acquisition d'un kit de 15 pièges et de 6 appâts de traitement pour un montant de 700 € TTC.

**N° 2016.09.01 - 085 – Formation premiers secours  
pour le personnel communal**

Monsieur le Maire rappelle qu'une formation d'initiation aux premiers secours sera organisée le 10 septembre prochain sur JAZENEUIL par la Croix Rouge. Une seconde formation sur la Prévention Secours Civique de niveau 1, suivra.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal que les frais relatifs à ces formations pour le personnel communal volontaire qui souhaiterait y participer soient pris en charge par le budget communal.

Les tarifs indiqués par la Croix Rouge sont les suivants :

- Initiation 1<sup>er</sup> secours : 10 € par personne
- Prévention Secours Civique Niveau 1 : 60 € par personne

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité de prendre en charge sur le budget communal, les frais relatifs à ces formations.

**N° 2016.09.01 - 086 – Plan Local d'Urbanisme de LAVAUSSEAU  
Avis sur projet**

Monsieur le Maire fait savoir que la Commune de LAVAUSSEAU a arrêté son projet de Plan Local d'Urbanisme en date du 18 juillet 2016. Conformément à l'article L.153-16 du code de l'Urbanisme, les communes limitrophes associées au projet sont invitées à donner leur avis sur ce projet.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal donne un avis favorable au projet de Plan Local d'Urbanisme de la Commune de LAVAUSSEAU.

**N° 2016.09.01 - 087 – Réserves incendie  
Devis pour branchements au réseau d'eau**

Monsieur le Maire rappelle les projets de réserves incendie aux hameaux du Châtaignier et des Quintardières. Des branchements au réseau d'eau avec pose de compteurs sont à prévoir pour alimenter ces réserves.

Un devis a été réalisé par le syndicat « Eaux de Vienne SIVEER » pour chaque site :

- Site du Châtaignier : Forfait 1 branchement sans terrassement avec pose du compteur – 855.57 € HT, soit 1 026.68 € TTC
- Site des Quintardières : Forfait 1 branchement sans terrassement avec pose du compteur – 855.57 € HT, soit 1 026.68 € TTC

Il est précisé que le syndicat « Eaux de Vienne SIVEER » ne facture aucune consommation ni abonnement sur ces compteurs dédiés à la défense incendie.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal accepte à l'unanimité les devis du syndicat « Eaux de Vienne SIVEER » pour un montant global de 1 711.14 € HT, soit 2 053.36 € TTC, et demande l'imputation de la dépense en investissement à l'article 21568 de l'opération « protection incendie ».

### Questions diverses

Taille des haies : Quelques haies sauvages bordant des propriétés bâties du centre bourg étaient jusque-là encore parfois entretenues par le service technique. Il est décidé de ne plus intervenir sur ces haies, dont l'entretien revient aux propriétaires.

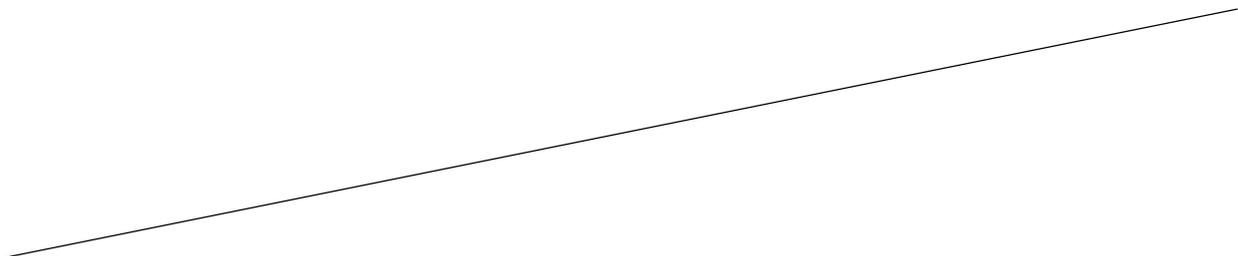
Journée de la transition citoyenne : Cette initiative d'un collectif mélusin aura lieu le samedi 24 septembre 2016. Un parcours découverte sera prévu sur Jazeneuil avec visite du verger collectif du Pinacle et de l'hôtel à insectes.

Sécurisation sur la voie communale de Jazeneuil à Curzay sur Vonne : Suite à un accident mortel sur cette voie après le lieu-dit Jarnezay, il conviendrait de voir un éventuel aménagement de sécurisation avec des services compétents (Département, DDT, Grand Poitiers, ...).

Contrôle du réseau d'assainissement collectif : Le syndicat « Eaux de Vienne SIVEER » a mandaté la société Audit Environnement pour effectuer un contrôle du réseau d'assainissement collectif sur la cité du Moulin et la cité de la Vigne suite à des problèmes olfactifs. Un courrier ambigu rédigé par la société Audit Environnement a circulé auprès des habitants concernés avec en entête le logo de la mairie. Ce courrier a été distribué avant que la mairie ai pu en prendre connaissance, ce qui a mis en émoi la plupart des habitants. Le syndicat « Eaux de Vienne SIVEER » a recadré la société Audit Environnement pour que la situation ne se représente pas.

Balade contée : La bibliothèque organise une balade contée le dimanche 18 septembre 2016. L'ensemble Cœur de femmes - Sybilla organise également un concert à l'église le 17 septembre 2016.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 23h15.



**Tableau récapitulatif des délibérations du Conseil municipal  
en date du 1<sup>er</sup> septembre 2016**

2016.09.01 – 074	Sécurisation et accessibilité de la rue des 3 Vallées - Dévolution du marché de travaux
2016.09.01 – 075	Sécurisation et accessibilité de la rue des 3 Vallées - Avenant au contrat de maîtrise d'œuvre
2016.09.01 – 076	Eaux de Vienne – SIVEER - Approbation de la modification des statuts
2016.09.01 – 077	Eaux de Vienne – SIVEER - Adhésion de la commune de BASSES
2016.09.01 – 078	Proposition SOREGIES - Etude de fiabilisation des lignes électriques au hameau du Châtaignier
2016.09.01 – 079	Convention SOREGIES relative à l'éclairage du terrain de sport
2016.09.01 – 080	Aménagement de la mairie - Avenant et dépenses supplémentaires
2016.09.01 – 081	Huisserie de la cuisine de la salle des fêtes
2016.09.01 – 082	Acquisition de matériels informatiques
2016.09.01 – 083	Acquisition de matériel
2016.09.01 – 084	Contrat SUBLIMM pour le traitement des termites
2016.09.01 – 085	Formation premiers secours - pour le personnel communal
2016.09.01 – 086	Plan Local d'Urbanisme de LAVAUSSEAU - Avis sur projet
2016.09.01 – 087	Réserves incendie – Devis pour branchements au réseau d'eau
	Questions diverses

**Ont signé au registre :**

Monsieur Claude LITT	Madame Estelle ROY	Monsieur Éric TERRIÈRE
Madame Bénédicte DAUNIZEAU Absente représentée	Monsieur Bruno BELLINI	Monsieur Olivier BRAULT Absent excusé
Madame Fabienne DEBENEST-OLIVIER Absente représentée	Monsieur Fabrice DUPUIS	Monsieur David DURIVault Absent représenté
Madame Marie Gwenaëlle LE REST	Monsieur Bernard MACOUIN Absent excusé	Monsieur Éric MARCHOUX
Madame Cécile MARTIN	Monsieur Dominique QUINTARD	Madame Claudine TEIXEIRA-RIBARDIÈRE